



**ORGANISATION SUISSE
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS**

www.osar.ch

Rapport annuel 2020



Chère lectrice, cher lecteur,



À l'instar de nombreuses autres organisations, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a été particulièrement impactée par le Covid-19 l'année dernière dans la poursuite de ses activités. Outre les procédures d'asile accélérées et la protection juridique indépendante, la pandémie a ainsi constitué le plus grand défi de notre organisation. Les personnes réfugiées ont été particulièrement touchées par les effets de la crise du coronavirus, en raison des restrictions qui ont empêché une protection juridique efficace ainsi que des brèves fermetures aux frontières intervenues au printemps 2020. De par ses activités de lobbying, son implication dans l'élaboration de la loi Covid-19, son travail médiatique et ses publications, l'OSAR a continué à œuvrer sans relâche pour faire valoir les droits des personnes en quête de protection pendant la crise sanitaire.

Avec son projet « OSAR Gouvernance 2020+ », qu'elle a mené avec succès, l'OSAR a franchi une nouvelle étape importante de son histoire après bientôt 90 ans d'existence. En décentralisant ses compétences tout en ouvrant ses structures, l'OSAR entend renforcer son rôle d'organisation faîtière au niveau national. Outre les organisations, les personnes privées intéressées pourront elles aussi devenir membres. De plus, une partie des sièges du comité sera désormais réservée à des spécialistes externes issus de divers domaines. Cette expertise supplémentaire vise à soutenir le travail du secrétariat au profit des personnes réfugiées et à contribuer à son efficacité.

Compte tenu des circonstances difficiles, votre soutien, chère lectrice, cher lecteur, s'est révélé en 2020 d'une importance capitale. Au nom de l'ensemble du comité, je tiens à vous remercier vivement pour votre confiance et votre engagement et vous adresse mes plus cordiales salutations.

Lukas Flückiger
Président de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Page de couverture :
Luwam et son fils Senay vivent en Suisse depuis 2015. © OSAR/Benjamin Visinand

Équité et qualité, même en temps de crise

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a tiré un bilan critique des procédures d'asile accélérées, menées en Suisse depuis mars 2019. Sa directrice, Miriam Behrens, revient sur cette évaluation et rappelle l'importance de préserver les droits des personnes requérantes d'asile, surtout en temps de Covid-19.

Quel est le bilan établi par l'OSAR en février 2020 sur les nouvelles procédures d'asile ?

Les délais prescrits par la loi ont été inutilement réduits alors que de nombreux acteurs sont nouveaux et que les processus ne fonctionnent pas encore suffisamment bien. Sous cette pression du temps, le travail est parfois imprécis et les faits ne sont pas

accélérée, comme le montre l'analyse de l'OSAR : un recours sur trois (33 pour cent) déposé par les représentations juridiques désignées dans quatre des six régions d'asile a abouti (approbations, approbations partielles et renvois) entre mars et décembre 2019. Cela indique clairement que l'accélération du rythme des procédures se fait au détriment de la qualité de la décision.



« L'accélération du rythme des procédures se fait au détriment de la qualité des décisions. »

Miriam Behrens, directrice de l'OSAR

suffisamment clarifiés avant que le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) ne rende une décision d'asile. Le bilan des décisions de justice soutient la critique de l'OSAR : le Tribunal administratif fédéral (TAF) renvoie beaucoup plus d'affaires au SEM par rapport à l'ancien système et à la phase test. Selon les chiffres du TAF, le taux de renvois au cours du premier semestre de l'année suivant le changement de système (mars à août 2019) était de 16,8 pour cent, soit un taux environ trois fois plus élevé que la moyenne des années 2007-2018 (4,8 pour cent). Le problème est particulièrement aigu dans la procédure

Et qu'en est-il des cas complexes nécessitant un examen approfondi ?

Le SEM traite trop souvent les cas complexes dans la procédure accélérée et dépasse les délais réglementaires. Pourtant, il devrait attribuer ces derniers à la procédure étendue prévue à cet effet. Or, seuls 18 pour cent des demandes d'asile complexes y sont traitées, au lieu de 40 pour cent comme il était prévu initialement. Il en résulte une identification inadéquate des personnes ayant des besoins particuliers, une clarification insuffisante et incomplète des faits et, partant, des décisions d'asile incorrectes. Dans un arrêt de principe,

le TAF a établi en juin 2020 que le SEM était tenu, dans certaines conditions, d'accorder plus de temps à l'examen des motifs d'asile, venant confirmer les critiques déjà soulevées par l'OSAR.

Face à ces lacunes, quels ajustements sont nécessaires pour garantir des procédures d'asile à la fois rapides et équitables ?

Il faut davantage de temps pour chacune des étapes de la procédure, en particulier pour la préparation, la clarification des motifs d'exil et le processus de décision. Cela permettrait d'assurer des décisions d'asile de qualité et d'éviter de longues procédures de recours. En outre, des processus uniformes et des améliorations en matière de coopération entre tous les acteurs sont nécessaires. Avec ces adaptations, la protection juridique des requérants d'asile sera également moins affectée par la pression des délais et pourra pleinement assumer son rôle central de soutien aux procédures.

De surcroît, la pandémie de Covid-19 a menacé l'accès à des procédures d'asile équitables. Qu'avez-vous observé ?

Dans de nombreux cas, il n'était plus possible d'exécuter le mandat de protection juridique avec la minutie requise, en raison

par exemple des absences pour cause de maladie et de quarantaine. De plus, la fermeture provisoire des frontières au printemps 2020 a interrompu la possibilité d'entrer sur le territoire et donc d'avoir accès à une procédure d'asile. À ces égards, l'OSAR a demandé à maintes reprises que l'accès à la procédure d'asile soit toujours garanti en présence de la protection juridique.

Comment l'OSAR s'est-elle engagée pour protéger les droits des personnes requérantes d'asile durant la crise sanitaire ?

Au début de la pandémie, en mars 2020, l'OSAR s'est directement adressée au Conseil fédéral dans une lettre ouverte et a réclamé l'immédiate suspension des procédures d'asile. De son point de vue, la sécurité des acteurs impliqués dans la procédure d'asile n'était pas pleinement assurée contre la propagation du virus et des procédures d'asile équitables et régulières ne pouvaient plus être entièrement garanties. Elle a ainsi exigé de tout mettre en œuvre pour appliquer les mesures sanitaires de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le cadre des procédures (vitres en plexiglas, salles d'auditions plus grandes, désinfectant en nombre suffisant, etc.) et plus généralement dans les centres, en augmentant par exemple les capacités d'hébergement fédéraux

et cantonaux. Elle a en outre souligné que l'accès à la procédure d'asile à la frontière devait toujours être garanti et qu'il convenait de vérifier à chaque fois si un transfert était contraire à l'interdiction de refoulement. À travers ses activités médias, ses nombreuses prises de position et sa participation à la consultation du projet de loi Covid-19, l'OSAR a réitéré ces exigences durant l'année, en suivant de près l'évolution de la situation.

Ces demandes ont-elles été prises en compte par les autorités ?

La lettre de l'OSAR et l'intervention d'autres organisations ont produit des effets concrets après deux semaines, puisque le SEM a suspendu les procédures d'asile jusqu'à ce que la situation dans les centres fédéraux pour requérants d'asile soit adaptée aux prescriptions de l'OFSP. Par contre, le Parlement n'a que partiellement tenu compte des recommandations de l'OSAR sur le projet de loi Covid-19. Ainsi, il a introduit dans le texte une exception aux restrictions d'entrée pour les regroupements familiaux, mais ne l'a pas fait pour les requérant-e-s d'asile. Face aux défis posés par le coronavirus, l'OSAR s'est continuellement engagée à ce que les droits des personnes en quête de protection soient préservés. Elle poursuivra sans relâche son travail dans ce sens en 2021.

Statistiques migration 2020

80 millions
de personnes
en exil dans le
monde.¹

490 000
demandes
d'asile déposées
en Europe. Cer-
taines d'entre
elles ont été
comptabilisées
plusieurs fois.²

En compa-
raison aux
autres barres
du graphique,
cette dernière
devrait mesurer
11 mètres en
termes réels.

11 041
demandes d'asile
déposées en Suisse.²

5409
octrois de l'asile en
Suisse.²

70
mineurs non accom-
pagnés venus direc-
tement des camps
de réfugiés grecs en
Suisse.²

L'intérêt supérieur de l'enfant avant tout

La protection des requérants d'asile mineurs, qu'ils soient ou non accompagnés par un membre de leur famille durant la fuite, est restée une priorité absolue pour l'OSAR durant l'année 2020.



535 mineurs non accompagnés ont déposé une demande d'asile en Suisse en 2020. Cela représente 4,85 pour cent du total des demandes d'asile.
© Keystone/Urs Flueeler

Les requérant-e-s d'asile de moins de 18 ans forment un groupe de personnes particulièrement vulnérables et sont souvent dépassés par la procédure d'asile, en raison notamment de leur âge et d'un manque d'expérience.

À travers ses activités, l'OSAR informe, sensibilise et transmet des recommandations à l'ensemble des acteurs travaillant avec les mineur-e-s afin que ces derniers soient enca-

drés et accompagnés au mieux dans leur procédure d'asile. La revue spécialisée de l'OSAR « Asyl » a consacré sa première édition de l'année à la question controversée de l'évaluation de l'âge, dans le but de maintenir une forte attention du lectorat sur les aspects encore très problématiques de la pratique suisse. Les contributions apportées dans le magazine ont mis en lumière les questions en suspens et ont proposé des solutions nouvelles et possibles aux défis qui restent à relever. L'OSAR a en outre publié une analyse juridique sur le droit d'être entendu des enfants de moins de quatorze ans dans la procédure d'asile. Destiné principalement à la représentation juridique des requérants mineurs, qui tiennent aussi le rôle de personne de confiance, le document préconise des pratiques plus conformes aux recommandations internationales sur le sujet. Dans une prise de position sur les mesures de protection de

l'enfance dans les centres fédéraux, l'OSAR a par ailleurs souligné le rôle difficile et délicat des représentants juridiques et l'importance d'une étroite collaboration avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).

En outre, l'OSAR a encouragé et participé à des échanges entre les différents acteurs de la protection juridique. Une table-ronde, rassemblant les personnes de confiance des six centres fédéraux pour requérants d'asile que compte la Suisse, a ainsi été organisée avec le centre d'aide juridique, RBS Berne. Ces réunions sont d'une importance capitale pour surveiller la pratique du droit, partager les meilleures solutions existantes et observer les défis qui restent à surmonter en matière de protection et des droits de l'enfant.

Mineurs dans la procédure d'asile :
<https://bit.ly/2K0Eo7l>



« Le service juridique de l'OSAR m'a soutenu et conseillé. Je suis très reconnaissant pour l'aide rapide et hautement professionnelle. »

Claudio Wellington, bénévole, ayant soutenu une famille kurde.

Notre objectif : un statut de protection positif

La pandémie de Covid-19 et son impact ont dominé l'agenda politique de 2020 – dans le domaine de l'asile aussi. Parallèlement à la crise sanitaire, l'OSAR s'est en outre penchée sur toute une série de questions parlementaires importantes, en premier lieu sur la réforme de l'admission provisoire.

L'année politique 2020 a été largement dominée par le Covid-19. Pour la première fois de son histoire, le Parlement fédéral a même été contraint d'annuler une session au printemps pour des raisons sanitaires. La crise du coronavirus ayant touché et touchant encore particulièrement les personnes réfugiées, l'OSAR est intervenue très tôt au niveau politique, contribuant ainsi de manière importante à garantir la sécurité et les droits des personnes requérantes d'asile, même pendant la pandémie (lire l'interview en page 2-3).

Parallèlement, le travail politique d'information et de lobbying s'est concentré sur les affaires courantes du Parlement. L'OSAR a ainsi fourni des informations de fond aux membres du Conseil national et du Conseil des États, ainsi qu'aux groupes parlementaires et aux commissions préparatoires et a élaboré des argumentaires, des recommandations et

des propositions de modification concernant un total de près de 90 initiatives et projets de loi. La réforme proposée sur l'admission provisoire a fait en ce sens l'objet d'une attention particulière. Celle-ci prévoyait une interdiction générale de voyager à l'étranger pour les personnes admises à titre provisoire, alors qu'une telle restriction est incompatible avec les droits fondamentaux protégés par la Constitution et le droit international et ne présente aucune nécessité. En outre, les quelques améliorations ponctuelles présentées à ce statut étaient insuffisantes. L'OSAR a donc fait campagne pour le rejet de ce projet de loi inéquitable, pour l'instant avec succès : le Conseil national a rejeté le projet lors de la session d'hiver 2020. L'OSAR va maintenant continuer à faire pression au niveau politique pour la création d'un statut de protection positif qui remplace l'admission provisoire.

L'engagement de l'OSAR a également porté ses fruits pour les nombreuses personnes requérantes d'asile contraintes d'abandonner leurs études suite à une décision de renvoi prononcée après des années de procédure : le Conseil national a approuvé un changement de pratique lors de la session d'hiver 2020, qui, s'il aboutit, permettra à l'avenir aux personnes concernées de terminer leur apprentissage. Le Conseil national a également dit oui à l'appel de l'OSAR pour des mesures visant à améliorer l'accès aux soins des personnes réfugiées victimes de violence et traumatisées. Toutefois, tous les efforts politiques déployés jusqu'à présent sont restés lettre morte en ce qui concerne une autre priorité de l'OSAR : le Conseil fédéral et le Parlement restent opposés à ce que la Suisse accepte sur une base volontaire d'accueillir des personnes réfugiées secourues en mer ou contraintes d'endurer les conditions inhumaines des camps de réfugiés sur les îles grecques.



Des parlementaires, des lobbyistes et des journalistes discutent dans la salle des pas perdus du Palais fédéral. L'OSAR est souvent présente sur place pour défendre les intérêts des réfugiés.

© Keystone/Peter Klauzner

Protection, conseil et expertise juridique



419
renseignements

L'analyse-pays de l'OSAR a fourni des renseignements concernant 419 cas individuels, a publié 65 recherches et 14 rapports détaillés sur plus de 50 pays.

1551 conseils juridiques



L'OSAR a fourni 1551 conseils juridiques à des spécialistes de la protection juridique, à des personnes issues d'un parcours migratoire, à des bénévoles ainsi qu'à des employés des autorités, dont 974 renseignements par téléphone et 577 renseignements par écrit.



7
prises de position

L'OSAR a apporté son expertise juridique aux délibérations du Conseil national et du Conseil des États, notamment par le biais de 7 prises de position.

2546
analyses des
décisions de justice



L'OSAR a analysé 2546 jugements du Tribunal administratif fédéral, dont 2044 jugements du droit matériel, 394 jugements relevant de cas Dublin et 108 jugements relevant d'État tiers sûr.



Le personnel de sécurité afghan inspecte les lieux d'une attaque à la bombe à Kaboul, en décembre 2020. L'explosion à la voiture piégée a fait plusieurs morts.
© Keystone/Rahmat Gul

Analyse-pays

Des renseignements détaillés sur plus de 50 pays d'origine

La situation sécuritaire toujours instable en Afghanistan ainsi que la situation préoccupante des droits humains au Sri Lanka ont constitué les priorités de l'analyse-pays en 2020.

En raison des restrictions de voyage en vigueur en 2020, les analystes-pays de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) n'ont pu effectuer qu'une seule mission d'enquête en Turquie. Toutefois, comme précédemment, ils ont pu s'appuyer sur leur vaste réseau de spécialistes disponibles sur le terrain, qui ont contribué à l'objectivité des informations fournies en réponse à des demandes spécifiques de renseignement.

L'analyse-pays de l'OSAR a produit plusieurs rapports sur la Syrie et l'Afghanistan. Elle a ainsi compilé des informations sur la situation dans le nord de la Syrie et décrit la situation sécuritaire précaire qui touche les Kurdes dans la région d'Afrin. Elle a en outre rédigé un rapport sur la situation difficile des personnes LGBTQI en Syrie. En Afghanistan, l'accord conclu entre les États-Unis et les talibans le 29 février 2020 n'a pas apporté les améliorations escomptées à la population afghane. Les attaques des talibans et de l'« État islamique »/Daesh font encore régulièrement des victimes civiles. En septembre 2020, l'analyse-pays a publié deux nouveaux

rapports sur la situation actuelle et sur les groupes à risque en Afghanistan.

Corne de l'Afrique

Suite à la déclaration de guerre lancée par le Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed à l'encontre du gouvernement régional du Tigré, l'Érythrée a également fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'analyse-pays. Malgré les difficultés d'accès aux informations, des rapports font état de la présence de troupes érythréennes aux côtés des forces armées éthiopiennes contre le TPLF (Tigray People's Liberation Front) dans la région du Tigré. Les combats constituent une menace non seulement pour la population civile éthiopienne, mais aussi pour les près de 100 000 Érythréennes et Érythréens réfugiés dans la région.

Sri Lanka

En 2020, l'analyse-pays de l'OSAR a mis en lumière dans de nombreux rapports la situation actuelle sous le nouveau président

Gotabaya Rajapaksa, qui a pris ses fonctions en novembre 2019. Le pays a connu une militarisation en forte augmentation à tous les niveaux et glisse rapidement vers l'autoritarisme. Les activistes sur place et les membres des minorités sont soumis à une forte pression et craignent une aggravation de la situation.

Turquie

La situation des droits humains en Turquie reste précaire. Les personnes critiques à l'égard du gouvernement, comme les membres de groupes de défense des droits humains, continuent d'être persécutées. Les posts jugés « critiques » publiés sur les réseaux sociaux tels que Facebook peuvent entraîner des poursuites et des peines d'emprisonnement.

L'analyse-pays en bref

L'analyse-pays de l'OSAR met à la disposition des représentants juridiques des personnes requérantes d'asile des informations complètes et détaillées en allemand, français et italien sur les pays d'origine. Ces informations constituent une source essentielle à la prise de décision dans la procédure d'asile sur les questions en lien avec la qualité de réfugié, les obstacles au renvoi et le caractère vraisemblable. Les publications de l'analyse-pays de l'OSAR sont fortement utilisées et appréciées par les bureaux de consultation et les autorités de Suisse comme de l'étranger.

Rapports sur les pays d'origine :
<https://bit.ly/31A0gdo>

Miser sur la protection des réfugiés et non pas sur l'isolationnisme

La dimension européenne du système d'asile a occupé l'agenda de l'OSAR en 2020. La situation en Grèce et en Italie ainsi que le nouveau pacte de l'UE sur la migration et l'asile étaient au centre de ses intérêts.

La politique isolationniste européenne transparaît de manière cruelle et évidente dans les camps de réfugiés surpeuplés des îles grecques aux conditions de vie inhumaines. En 2020, l'OSAR a soutenu l'organisation grecque « Refugee Support Aegean » (RSA), qui milite pour les droits des personnes réfugiées en Grèce. L'OSAR a relayé auprès des acteurs de la protection juridique en Suisse les informations issues des rapports du RSA concernant la situation en Grèce, afin qu'elles soient prises en compte dans les procédures Dublin ou les procédures sur les États tiers sûr. En effet, si une personne risque de subir une grave violation des droits humains en Grèce en raison de conditions d'accueil précaires, les autorités suisses ne sont alors pas autorisées à la renvoyer dans ce pays.

L'OSAR mène également des missions d'enquête régulières en Italie. En janvier 2020, elle a publié sa dernière mise à jour du rapport sur les conditions d'accueil des personnes requérantes d'asile et des personnes bénéficiant d'un statut de protection dans le pays. Le rapport conclut qu'en raison des graves lacunes du système d'accueil italien, il est nécessaire de mener un examen minutieux au cas par cas de la compatibilité d'un transfert avec les droits humains. Les rapports de l'OSAR sur l'Italie sont régulièrement cités tant par les autorités suisses en matière d'asile que par divers tribunaux allemands.

Avec 42 autres ONG en Europe, l'OSAR a signé la « Déclaration de Rome » sur le nouveau pacte européen sur la migration et l'asile proposé en septembre 2020 par

la Commission européenne. Dans cette déclaration, les ONG déplorent que le pacte mette l'accent sur des mesures isolationnistes plutôt que sur une protection solidaire envers les personnes réfugiées. Elles réclament des voies d'accès légales, la priorité à donner aux droits humains à chaque étape de la procédure, une évaluation minutieuse du besoin de protection, l'usage du droit de prendre en charge l'examen d'une demande d'asile dans le cadre de la procédure Dublin et la liberté de circulation des personnes réfugiées après leur reconnaissance.

Politique migratoire européenne : <https://bit.ly/3a1syEE>

États Dublin : <https://bit.ly/3cWLyG0>



Le camp de réfugiés de Moria, à Lesbos en Grèce, quelques mois avant qu'il ne soit ravagé par un incendie en septembre 2020. © Keystone/Florian Bachmeier

Des rencontres directes avec de jeunes réfugiés

« S’entretenir avec des réfugiés » et le projet d’une demi-journée « Solidarité et responsabilité » sont deux nouvelles offres de formation pour jeunes, testées en Suisse allemande. Elles ont connu un premier succès encourageant en 2020, malgré le coronavirus.

L’équipe Formation de l’OSAR a dû effectuer en 2020 la plupart de ses cours pour adultes et certains cours pour jeunes en format numérique en raison du coronavirus. Or, si les cours de sensibilisation pour jeunes sont très populaires auprès des écoles et des congrégations religieuses, c’est précisément parce qu’ils leur permettent de rencontrer des personnes réfugiées du même âge et d’avoir des échanges directs avec elles. Les deux nouvelles formations

pour les adolescent-e-s, conçues avant la crise du coronavirus, ont toutefois pu être mises en place en respectant les mesures de protection de l’Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Des personnes derrière les statistiques

Dans le cours « S’entretenir avec des réfugiés », les élèves âgés de treize ans et plus suivent un parcours qui a été élaboré avec des personnes réfugiées et qui est réalisé

avec leur soutien. Le cours porte sur des questions telles que : qui sont exactement les personnes derrière les statistiques sur l’asile ? Pourquoi doivent-elles fuir ? Comment se débrouillent-elles au sein de la société suisse ? L’échange personnel avec plusieurs personnes réfugiées reconnues donne aux écolières et écoliers un espace de discussion et contribue ainsi à lever les barrières et les préjugés. Le projet d’une demi-journée « Solidarité et responsabilité » s’adresse également aux jeunes de la même tranche d’âge. Cette offre de sensibilisation pose la question de la responsabilité de la société à l’égard des personnes réfugiées. Par le biais de jeux et d’activités, les élèves apprennent que la solidarité envers les personnes réfugiées est payante à long terme, tant pour la société suisse que pour les personnes réfugiées elles-mêmes.

Offres pour jeunes en Suisse allemande : <https://bit.ly/35FJo9s>

Offres pour jeunes en Suisse romande : <https://bit.ly/3p44cOP>



Lors des ateliers, les jeunes discutent des défis liés à l’intégration que les personnes réfugiées doivent surmonter en Suisse. © iStock

Une offre éducative pour jeunes et adultes

En 2020, l'OSAR a organisé 142 formations en ligne et en présentiel sur les thèmes de l'asile et de la migration forcée, auprès de 3482 participants dans 21 cantons.



« La journée de projet < S'entretenir avec des réfugiés > nous a permis de comprendre les raisons et les circonstances de l'exil. Triste, émouvante et aussi pleine d'espoir. »

Remo Schweizer, diacre de la paroisse de Mittleres Toggenburg.

Ateliers jeunesse

Comme chaque année, le calendrier des ateliers de l'OSAR destinés aux jeunes était bien rempli en 2020. Néanmoins, la crise du coronavirus et la fermeture temporaire des établissements scolaires ont interrompu ces activités de mi-mars à mi-mai. La plupart d'entre elles ont pu être reportées à une date ultérieure. Au total, 39 ateliers ont été dispensés en présentiel durant l'année auprès de 1810 jeunes âgés de dix à 18 ans, et ce, dans le respect des mesures sanitaires de l'Office fédéral de la santé publique. Cette offre éducative a été reconduite sur la même base que l'année précédente, avec en plus deux nouvelles formations testées en Suisse allemande (à lire en page 8). Ainsi, au moyen de supports ludiques et didactiques, l'équipe Formation a sensibilisé les adolescent-e-s aux parcours difficiles des personnes exilées et leur a transmis des connaissances de base sur des sujets complexes, tels que la migration forcée, l'asile et l'intégration des réfugiés en Suisse.

Formations adultes

L'OSAR a également organisé 78 formations destinées à 1206 bénévoles et professionnel-le-s du secteur de la sécurité, de l'intégration professionnelle, du social, du médical et de l'administration publique. Ces cours, tenus

en ligne ou en présentiel selon la situation sanitaire, ont offert aux participant-e-s la possibilité de développer leurs compétences transculturelles, d'approfondir leurs connaissances sur l'asile, l'intégration et la migration et d'acquérir des pistes pratiques pour mieux communiquer et collaborer avec des publics d'origine migrante.

En vue d'assurer des procédures d'asile équitables au niveau national, l'OSAR a également soutenu la formation continue de 320 acteurs de la protection juridique présents dans les centres fédéraux, à savoir l'ensemble de la représentation juridique et du conseil des requérants d'asile. Elle a ainsi dispensé 20 formations continues – dont la majorité en visioconférence – sur des thèmes variés comme la situation sécuritaire des pays d'origine des requérants d'asile, le règlement Dublin ainsi que l'identification et l'accompagnement des personnes traumatisées. Elle a en outre mis en place trois formations destinées à 25 représentant-e-s des œuvres d'entraide, acteurs chargés d'assurer une procédure d'asile équitable dans l'ancien système d'asile, qui a pris fin le 28 février 2019, mais qui se poursuit uniquement pour les cas restés pendants. Deux congrès juridiques, adressés à un large public spécialisé de 121 professionnel-le-s du droit, se sont également déroulés en ligne sur les questions liées aux développements récents du droit d'asile et aux femmes en exil.

Près de 90 pour cent des participants, adultes et jeunes confondus, se sont dits très satisfaits des formations reçues et des méthodes de travail utilisées.

Offres de formations pour jeunes et adultes : <https://bit.ly/3dEPomf>

Formation, sensibilisation et échange



3482 participants

3482 personnes ont suivi une formation de l'OSAR, dont 1810 jeunes de moins de 18 ans et 1672 adultes.



142 formations

L'OSAR a dispensé 103 formations destinées à des adultes et 39 formations destinées à des jeunes de moins de 18 ans sur les thèmes de l'asile et de la migration.



À travers ses formations, l'OSAR a touché de nombreux cantons en Suisse alémanique, romande et italienne.

La solidarité n'a pas de frontières

Sous le slogan « La solidarité n'a pas de frontières », l'OSAR a appelé à évacuer les camps de réfugiés des îles grecques lors de sa campagne des Journées du réfugié 2020, demandant à la Suisse de se montrer solidaire en accueillant un grand nombre d'entre eux.



« J'espère que tous les réfugiés coincés sur les îles grecques pourront bientôt vivre dans un lieu sûr. L'OSAR a appelé pour plus de solidarité de la part des autorités suisses. »

Ali Mohebbi, réfugié afghan ayant vécu plus de neuf mois dans le camp de Moria.

Dans les camps de la mer Égée, plus de 40 000 personnes en quête de protection vivent entassées dans des conditions inhumaines, sans accès à des soins médicaux, à l'hygiène et à de la nourriture. En 2020, le Covid-19 a aggravé cette crise humanitaire.

Avec 132 organisations et plus de 50 000 personnes, l'OSAR a demandé au Conseil fédéral de participer à l'évacuation immé-

diante des camps de réfugiés grecs et de tout mettre en œuvre pour faire venir le plus grand nombre possible de personnes en quête de protection des camps grecs jusqu'en Suisse, en vue d'examiner leurs demandes d'asile. Bénéficiaire d'une procédure d'asile équitable, d'un hébergement et d'un encadrement adéquat, en particulier pour les plus vulnérables, faisaient aussi partie des revendications de la campagne. Parce que la solidarité n'a pas de frontières.

En raison des mesures de protection liées au Covid-19, la campagne s'est entièrement déroulée en ligne. Avec des témoignages, des vidéos, des pétitions et des appels partagés sur le site internet www.journeesdurefugie.ch et sur les réseaux sociaux, la campagne digitale a rencontré un large écho dans la société civile et a soulevé beaucoup d'émotions.

Le 23 juin 2020, l'OSAR et ses partenaires ont remis les appels et pétitions adressées au Conseil fédéral. En même temps, plusieurs villes suisses se sont dites prêtes à accueillir des réfugié-e-s et ont proposé des offres

Les Journées du réfugié

Les Journées du réfugié ont vu le jour en 1980 sur une initiative de l'OSAR. Leur but est de rappeler que les personnes réfugiées apportent une contribution capitale à la société comme à l'économie suisse. Au cours des dernières décennies, elles sont devenues la plus importante campagne de sensibilisation à la cause des réfugiés en Suisse.

concrètes comme le financement des vols d'évacuation et des hébergements. Malgré ce vaste mouvement de solidarité, les cantons ou les villes ne peuvent pas agir seuls. La participation de la Suisse à l'évacuation des camps grecs et à l'accueil de réfugiés relèvent en effet uniquement des compétences de la Confédération.

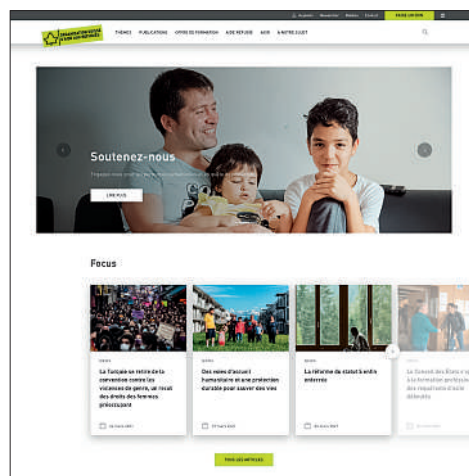
Journées du réfugié : <https://bit.ly/3inX1bE>



Affiche de la campagne des Journées du réfugié 2020. © OSAR

Communication digitale et imprimée, travail médiatique

La refonte du site internet et l'offre numérique de la revue «Asyl» sont tombées à point nommé avec la crise du coronavirus, qui a rendu la communication digitale encore plus essentielle. Le travail média s'est poursuivi avec succès.



Aperçu du nouveau site internet.

Avec la relance de son site internet en juin 2020, plus moderne et soigné, l'OSAR a souhaité renforcer son rôle de plateforme de diffusion d'informations en matière d'exil, d'asile et de migration. Les grands changements se trouvent dans la structure et la navigation, remaniées en vue d'offrir aux internautes un accès aux informations plus commode et intuitif. Grâce à la technologie de « responsive design », les utilisatrices et utilisateurs de smartphones et autres tablettes peuvent aussi apprécier l'ergonomie adaptée aux petits écrans. En outre, le formulaire « RaiseNow » a été conçu pour faciliter les possibilités de dons en ligne. L'OSAR a collaboré avec l'agence bâloise cab. Agentur für digitale Lösungen durant près d'une année afin de lancer son nouveau site.

Autre nouveauté numérique : la revue spécialisée « Asyl » est désormais disponible en ligne sous la plateforme plurilingue www.asyl.recht.ch/fr, grâce à la fructueuse collaboration avec la société Stämpfli AG. Les professionnel-le-s du droit au bénéfice d'un abonnement numérique y disposent d'informations exhaustives concernant les arrêts et les lois en lien avec le domaine de l'asile et

profitent des multiples avantages en ligne, telle que la fonction de recherche et l'accès aux archives.

Publications imprimées et digitales

Les quatre éditions du magazine grand public « Planète Exil », celles de la revue spécialisée « Asyl » ainsi que les publipostages « Infos Asyl » destinés aux donatrices et aux donateurs ont transmis des informations de fonds sur l'asile et la migration à plusieurs milliers de lectrices et de lecteurs. Avec la publication de 42 news et récits sur le site internet et les réseaux sociaux, ainsi que l'envoi de douze newsletters ciblant le grand public, les internautes ont en outre pu suivre l'actualité migratoire via différents canaux. Le nombre croissant de nouveaux abonnés aux publications imprimées et en ligne indique un fort intérêt pour les sujets couverts par l'OSAR.

Travail médiatique

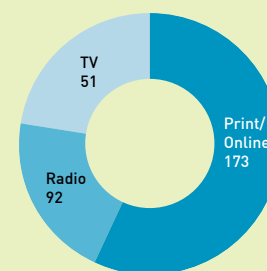
En 2020, deux thématiques ont constitué les points forts du travail médiatique de l'OSAR : d'une part, l'OSAR a tiré un bilan mitigé de la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'asile. D'autre part, elle a fourni des informations en continu sur l'impact de la pandémie de Covid-19 dans le secteur de l'asile. Elle a publié un total de quatorze communiqués de presse, a mené de nombreux entretiens de fond pour sensibiliser aux sujets parfois très complexes liés à l'asile et a répondu à plus de 300 demandes, provenant principalement de médias suisses allemands. L'OSAR a été le plus souvent contactée par des journalistes de la presse écrite, suivie de la radio et de la télévision. Les questions posées par les médias durant l'année ont d'abord porté sur la restructuration du domaine de l'asile, puis sur le Covid-19, la politique d'asile de l'Union européenne et la situation des réfugiés dans les camps grecs, notamment le camp de Moria.



22 821
abonnés sur les réseaux sociaux

L'OSAR comptait 22 821 abonnés sur ses réseaux sociaux en 2020, à savoir Facebook (18 480), Twitter (2964), Instagram (986) et Youtube (391).

Demandes des médias selon le support (Total 316)



L'OSAR a répondu à 316 demandes médiatiques, dont 173 provenant de journalistes print/online, 92 de journalistes radio et 51 de journalistes TV.

Communication digitale



L'OSAR a publié 42 news et récits sur le site internet, a envoyé 12 newsletters au grand public et 14 communiqués de presse aux journalistes.

Bilan

au 31 décembre

	2020 CHF	2019 CHF
ACTIFS		
Liquidités	9 777 302	7 728 010
Créances	415 011	1 841 565
Stocks	1	1
Actifs transitoires	181 259	161 654
Total des actifs circulants	10 373 573	9 731 231
Immobilisations corporelles	222 682	283 560
Immobilisations financières		
- Prêts à des réfugiés	2 264	51 632
- Titres	2 546 136	2 550 416
Actifs immobilisés affectés		
- Avoirs en banque	530 737	586 401
- Titres	100 000	100 000
Total des actifs immobilisés	3 401 819	3 572 010
Total des actifs	13 775 392	13 303 241
PASSIFS		
Engagements à court terme	142 538	869 710
Passifs transitoires	61 443	85 639
Provisions à court terme	136 295	241 420
Total du capital étranger à court terme	340 276	1 196 769
Provisions à long terme	0	0
Total du capital étranger à long terme	0	0
Fonds de produits (avec affectation limitée)	784 463	651 394
Fonds de fondation	630 412	687 401
Total du capital (fonds à affectation déterminée)	1 414 875	1 338 795
Réserves de réévaluation	160 000	160 000
Capital libre généré	11 545 241	10 292 678
Capital lié (désigné) généré		
- Développement de l'organisation	120 000	120 000
- Fonds du personnel	195 000	195 000
Total du capital de l'organisation	12 020 241	10 767 678
Total des passifs	13 775 392	13 303 241

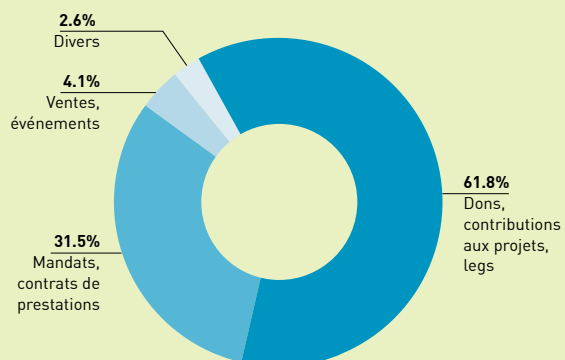
La révision des comptes annuels 2020 a été effectuée par Loeptien Maeder Treuhand SA à Ittigen. Le rapport de révision atteste la tenue régulière des comptes de l'OSAR, conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC 21.

Les comptes annuels détaillés et le rapport de révision des comptes peuvent être commandés au 031 370 75 75. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.

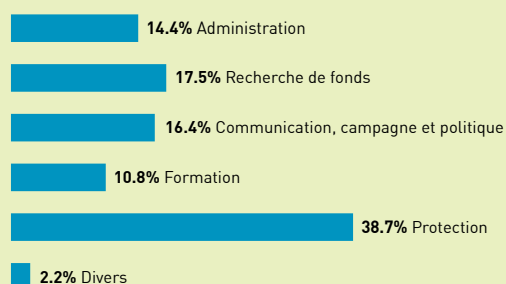
Tous les montants des comptes annuels 2020 ont été arrondis au franc suisse supérieur ou inférieur. Il peut donc y avoir des différences insignifiantes dues aux arrondis.

Consulter le bilan annuel 2020 : <https://bit.ly/2PIGL1C>

Origine des fonds



Utilisation des fonds



Compte d'exploitation

1^{er} janvier au 31 décembre 2020 2019
CHF CHF

Produits

Produit des dons	5 624 788	4 870 308
Produit des mandats publics	2 862 420	3 685 757
Produit des prestations fournies	469 179	640 255
Total des produits	8 956 387	9 196 320

Charges

Charges directes de projets

Frais de personnel	3 616 304	3 967 571
Frais de matériel et de services	323 878	734 265
Contributions et prestations de soutien à diverses organisations	742 694	1 318 231
Frais d'entretien	446 139	527 925
Charges d'exploitation	53 504	50 170
Amortissements	161 335	26 575
Provisions	-79 358	8 815
Total des charges directes de projets	5 264 495	6 633 552

Charges de recherche de fonds

Frais de personnel	323 873	355 141
Frais de matériel et de services	983 747	1 171 478
Contributions et prestations de soutien à diverses organisations	4 176	830
Frais d'entretien	51 196	57 892
Charges d'exploitation	4 163	8 581
Amortissements	1 010	1 384
Provisions	-7 137	810
Total des charges de recherche de fonds	1 361 029	1 596 116

Frais administratifs

Frais de personnel	840 471	823 054
Frais de matériel et de services	19 513	11 754
Contributions et prestations de soutien à diverses organisations	-32	80
Frais d'entretien	69 330	53 338
Charges d'exploitation	204 305	29 660
Amortissements	2 638	2 403
Provisions	-18 629	1 795
Total des frais administratifs	1 117 596	922 084

Total des frais

Total des frais	7 743 119	9 151 751
------------------------	------------------	------------------

Résultat de l'activité opérationnelle

Résultat de l'activité opérationnelle	1 213 267	44 569
--	------------------	---------------

Charges financières	-18 920	-16 855
Produits financiers	38 454	33 900
Correction de valeur	-8 001	19 673
Produits immobiliers	103 843	102 856

Produits financiers et immobiliers

Produits financiers et immobiliers	115 376	139 574
---	----------------	----------------

Résultat sans résultat des fonds

Résultat sans résultat des fonds	1 328 643	184 143
---	------------------	----------------

Fonds affectés

- Attribution à des fonds	-600 775	-455 838
- Produit de capital désigné	-523	150
- Utilisation de fonds	525 217	530 019

Résultat des fonds

Résultat des fonds	-76 080	74 330
---------------------------	----------------	---------------

Résultat annuel avant attribution au capital de l'organisation

Résultat annuel avant attribution au capital de l'organisation	1 252 563	258 473
---	------------------	----------------

Proposition d'attribution/prélèvement au capital de l'organisation

- Attribution (-)/prélèvement (+) au capital libre généré	-1 252 563	-63 473
- Attribution (-)/prélèvement (+) au capital lié (désigné) généré	0	-195 000

Total d'attribution/prélèvement au capital de l'organisation

Total d'attribution/prélèvement au capital de l'organisation	-1 252 563	-258 473
---	-------------------	-----------------

Résultat annuel après attribution/prélèvement

Résultat annuel après attribution/prélèvement	0	0
--	----------	----------

« Lorsque je raconte mon histoire d'exil, je sens que cela touche les gens profondément. La plupart d'entre eux me disent ensuite qu'ils comprennent mieux ce qu'est être réfugié. »



Joséphine Niyikiza, collaboratrice de projet formation, réfugiée du Rwanda.

Défendre les droits des réfugiés



En tant qu'organisation spécialisée et organisation faîtière des œuvres d'entraide et des organisations actives dans le domaine de l'exil et de l'asile, l'OSAR représente les intérêts des personnes réfugiées. Dans ce rôle, elle s'engage

pour des procédures d'asile équitables, le droit à une protection contre les persécutions pour les personnes en exil et le respect de la Convention de Genève sur les réfugiés et des autres obligations en matière de droits humains.

L'OSAR coordonne les bureaux de consultation juridique dans toute la Suisse, prépare des documents juridiques, analyse la jurisprudence en Suisse et en Europe, offre des conseils juridiques et des renseignements par téléphone et prépare des analyses sur les pays d'origine. Elle représente les intérêts des personnes en quête de protection et des réfugié-e-s reconnu-e-s dans le cadre du processus législatif lié aux domaines de l'asile et de la migration.

Son équipe Formation propose des cours spécifiques pour les spécialistes et les groupes de professionnel-le-s qui travaillent avec des personnes réfugiées ou qui apportent un soutien bénévole aux personnes en quête de protection. Une vingtaine de réfugiés reconnus collaborent par ailleurs avec l'équipe Formation de l'OSAR dans leurs cours et sensibilisent les jeunes et les adultes par leurs témoignages personnels sur leurs parcours d'exil.

Au travers d'un travail de communication et de campagne, l'OSAR informe et sensibilise le grand public sur les causes de l'exil et les conditions de vie des personnes réfugiées en Suisse.

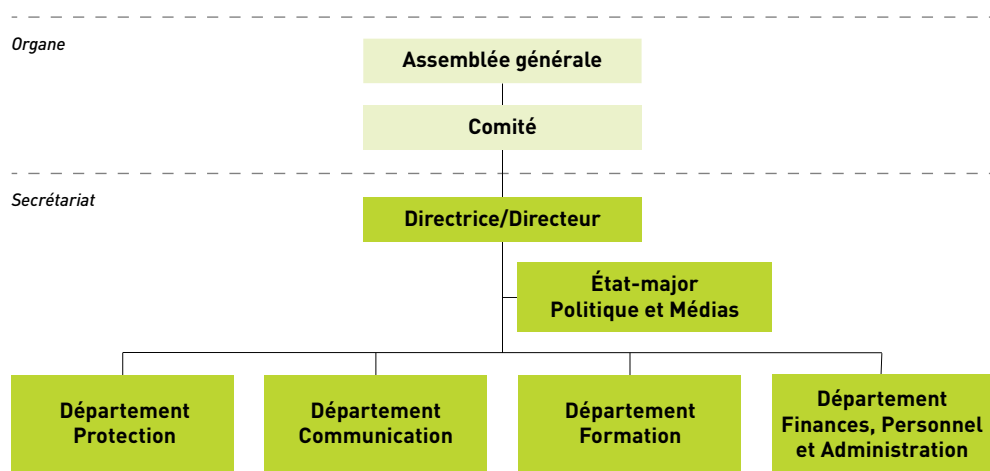
Structure, comité et organisations membres

L'OSAR dispose d'un secrétariat général à Berne et d'une antenne régionale à Lausanne. Au 31 décembre 2020, l'organisation employait 51 collaboratrices et collaborateurs pour un total de 39,1 postes à plein temps. En outre, l'OSAR employait 24 personnes dans le cadre de projets : des personnes réfugiées reconnues de divers pays d'origine ainsi que des collaboratrices et collaborateurs qualifiés en gestion de projet.

Le comité de l'OSAR a tenu neuf réunions en 2020 en raison de la révision complète des statuts. Fin décembre 2020, il était composé des personnes suivantes : le président Lukas Flückiger, directeur de l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut Suisse ; Caroline Morel, vice-présidente de l'OSAR, responsable du secrétariat national au sein de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et membre du comité d'Insertion Suisse ; Bruno Bertschy, responsable du secteur Projets en Suisse au sein de Caritas Suisse ; Christine Heller, direc-

trice de campagne au sein de la Section suisse d'Amnesty International, puis dès novembre 2020 Alexandra Karle, directrice ; Sandra Montagne, responsable du service asile et intégration au sein de l'Union suisse des comités d'entraide juive (VSJF) et Carmen Meyer,

responsable de la division suisse au sein de l'Entraide Protestante Suisse (EPER). L'OSAR remercie Christine Heller de la Section suisse d'Amnesty International pour son engagement au sein du comité de l'OSAR jusqu'à fin octobre 2020.



Impressum

Éditeur :
Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Weyermannsstrasse 10, Case postale, 3001 Berne
Tél. : 031 370 75 75, Courriel : info@osar.ch
Site internet : www.osar.ch
CP Don : 10-10000-5

Tirage : 3970 exemplaires
Rédaction : Karin Mathys (responsable), Miriam Behrens, Lucia Della Tore, Eliane Engeler, Muriel Esposito, Lukas Flückiger, Alexandra Geiser, Barbara Graf Mousa, Frederik Kok, Oliver Lüthi, Peter Meier, Seraina Nufer, Adrian Schuster.

Traductions : Apostroph Bern AG, Emmanuel Gaillard
Mise en page : Bernd Konrad, Berne
Impression : rubmedia AG, Wabern/Berne
Fabriqué à partir de papier 100% recyclé



28 940
donatrices et donateurs
nous ont soutenus
en 2020 !

Merci

Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui nous font confiance et apportent à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) le soutien financier et moral dont elle a besoin pour son travail. Les particuliers, élèves et enseignant-e-s, institutions, paroisses et synagogues, autorités, fondations et entreprises qui nous soutiennent peuvent compter sur le grand professionnalisme de l'OSAR. Nos projets sensibilisent un large public aux questions de politique d'asile et contribuent à garantir que les personnes requérantes d'asile bénéficient d'une procédure d'asile équitable et que les réfugié-e-s reconnu-e-s jouissent d'une réelle chance de participer à la vie économique, sociale et culturelle en Suisse. Par notre travail, nous nous engageons jour après jour pour une Suisse solidaire.

De nombreuses organisations, entreprises et institutions ainsi que des cantons et des communes ont soutenu l'OSAR par des contributions importantes :

Alois und Irma Weber-Goldinger-Stiftung
Amt für Migration und Integration Kanton Aargau, Lotteriefonds
Anne Frank-Fonds
Association Augustinus
Association Just'For Fun
Bruba Immobilien Anstalt, Balzers
Carl und Elise Elsener-Gut Stiftung
Dr. Georg und Josi Guggenheim-Stiftung
Einwohnergemeinde Oberägeri
Fondation Alfred et Eugénie Baur
Fondation Philanthropique Famille Sandoz
Fondation Pierre Demareux
Heinrich Enrique Beck-Stiftung
Helmuth M. Merlin Stiftung
Kanton St. Gallen Gleichstellungs- und Integrationsförderung, Lotteriefonds
Kanton Zürich Bildungsdirektion, Lotteriefonds
Kirschner-Loeb-Stiftung
Lagrev Stiftung, Zürich
Marinitri AG, Baar
Paul Schiller Stiftung

Scherler AG Elektro und Telematik, Bern
Société de la Loterie de la Suisse Romande
Stiftung Dr. Valentin Malamoud
Stiftung Fredy und Hanna Neuburger-Lande
Stiftung Mercator Schweiz
Stiftung Mutter S Menzingen
The Wyss Foundation
Züger Frischkäse AG, Oberbüren

Nous adressons également nos remerciements au :
Secrétariat d'État aux migrations, Département fédéral de justice et police, Berne
Département de la sécurité humaine, Département fédéral des affaires étrangères, Berne
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Berne

Nous exprimons également notre profonde gratitude à l'égard de celles et ceux qui ont décidé de faire un legs à l'OSAR l'année dernière. Un grand merci aussi à celles et ceux qui ne souhaitent pas être nommés.

Unissons nos forces pour les réfugiés.
Avec eux, avec vous, avançons ensemble.



Yemane et Hannes – pour une Suisse ouverte. © OSAR/Djamila Grossman



Les formations de l'OSAR sont certifiées par le label eduQua. Ce dernier contribue à garantir la qualité des offres de formation continue en Suisse.



L'OSAR porte le label de qualité ZEWO, décerné aux organisations d'utilité publique qui utilisent les dons de manière consciencieuse et appropriée.



Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Weyermannsstrasse 10
Case postale, 3001 Berne,
Tél. 031 370 75 75
www.osar.ch, info@osar.ch
CP don : 10-10000-5